



# VOUS DÉVELOPPEZ UN PROJET CRÉATEUR D'EMPLOIS ? NOUS POUVONS VOUS AIDER AVEC :

## PRIME + ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

### Les aides

- ▶ **2500€ pour tout nouvel emploi créé** en CDI ou CDD de 12 mois et plus
- ▶ Accès à des financements pour la trésorerie ou vos projets d'investissement
- ▶ Accompagnement sur mesure avec le DLA

### Territoires concernés



**Communauté de communes Rhône-Crussol, Valence, Bourg-lès-Valence, Portes-lès-Valence et Saint-Marcel-lès-Valence**

### Pour qui ?

**Associations, SCOP, SCIC, entreprises de l'ESS ou ESUS tous secteurs d'activités confondus.**

### Les critères

- ▶ Être implanté dans les communes concernées
- ▶ Pour toute embauche réalisée entre avril 2024 et octobre 2025

### Comment ?

- ▶ Un conseiller Initiative 26.07 vous accompagne tout au long du processus :
  - Première prise de contact
  - Constitution du dossier de demande
  - Analyse de la demande et orientations complémentaires vers nos dispositifs
- ▶ Présentation des dossiers éligibles en comité d'engagement ESS d'Initiative 26.07 et prise de décision sur l'octroi de l'aide

### La revitalisation ?

Dans le cadre de la **loi de cohésion sociale** adoptée en 2005, les groupes de plus 1000 salariés procédant à des restructurations affectant leur bassin d'emplois sont assujettis à une obligation de revitalisation de leur territoire. Cette obligation vise à en **compenser les impacts**, en soutenant le développement ou l'implantation sur le territoire de PME et de projets créateurs d'emplois.

C'est dans ce cadre que l'entreprise **Conduent** s'engage aux côtés des acteurs de l'ESS de l'Ardèche et de la Drôme : proposition d'un **dispositif de revitalisation** visant à soutenir la création de 50 emplois pérennes dans les 2 ans.